

précis, on doit accepter provisoirement les limites diocésaines.

Il est plus difficile d'arriver à un résultat satisfaisant, du côté de l'est, parce qu'il est certain qu'on adjoignit aux Ségusiaves, de ce côté, pour composer la cité de Lyon, au moins un des petits peuples de la confédération éduenne. Nous n'avons pour nous renseigner à cet égard que ce que disent César et Strabon, et cela est bien vague pour nous permettre de résoudre complètement la question des limites. Voyons toutefois quelles lumières nous en pourrons tirer.

Strabon dit que les Ségusiaves sont entre le Rhône et le Doubs (1). On pense que ce dernier nom est venu par erreur sous sa plume ou celle de ses copistes, parce que, d'après cette donnée, la ville de Lyon, bâtie sur la montagne de Fourvière, comme l'indique son nom latin et comme le rapporte Strabon lui-même, se serait trouvée par le fait hors du territoire du peuple Ségusiave, limité, dans ce cas, par la Saône à l'ouest. Il est certain que l'explication de Strabon est incomplète, puisque nous avons la preuve que les Ségusiaves s'étendaient à la droite de la Saône, où se trouvaient leurs principales villes, Feurs et Roanne, et où tous les monuments épigraphiques qui font mention de ce peuple ont été découverts ; mais les commentateurs de Strabon se trompent également en substituant purement et simplement le nom de la Loire à la place de celui du Doubs : c'est remplacer une erreur par une autre ; car il est certain que les Ségusiaves occupaient les deux rives de la Loire. La description de Strabon se rapporte sans doute à la portion du territoire que possédaient les Ségusiaves à la gauche de la Saône, et qui se trouvait, en effet, entre le Rhône et le Doubs, quoique fort éloignée de cette dernière rivière. Strabon parle encore ailleurs de cette portion de territoire ségusiave, dont l'existence est ainsi constatée de la manière la plus

(1) *Géogr.* liv. IV, chap. III.